

Consultation : Réalisation d'une vidéo de présentation du projet TrackInWare



Référence : 23-ADMIN-CS-178

I. Contexte

a) Le projet TrackInWare

TrackInWare est un projet européen, financé par l'EIT Manufacturing, ayant démarré le 1^{er} janvier 2023.

Ce dernier vise à développer et commercialiser une nouvelle solution de géolocalisation indoor à destination des ateliers industriels.

Le projet est coordonné par Aerospace Valley avec comme partenaires SIGSCAN (France), développeur de la solution, BIBA (Allemagne), laboratoire spécialisé dans les systèmes de production intelligents, SONAE, utilisateur final testeur de la solution dans l'industrie du bois, et Whirlpool EMEA, second utilisateur final testeur de la solution dans l'industrie manufacturière.

En savoir plus sur TrackInWare :

- **LinkedIn :** [TrackInWare](#)
- **Flyer TrackInWare**

TrackInWare))

Plant efficiency through affordable real-time tracking systems



A new indoor tracking solution for manufacturers combining positioning accuracy, long working autonomy and beacons compatible with any kind of assets.

TrackInWare project aims at developing and commercializing a new indoor tracking solution, which provides a real-time and precise positioning with energy efficiency. It offers a whole package of solutions at reasonable cost.

Challenges to tackle:

- Lack of accuracy of existing tracking systems
- High energy consumption of the beacons and gateways
- Weakness of the functionalities of the software
- High cost of the whole solution

Benefits of TrackInWare solution:

- Real-time and accurate positioning
- High energy efficiency
- Compatible with various size of assets
- Low cost
- Increase productivity
- Improve quality of operations



in @TrackInWare

- Liens vers les sites internet des différents partenaires du projet :

<https://www.aerospace-valley.com/>

<https://www.sigscan-industry.com/>

<https://www.biba.uni-bremen.de/>

<https://www.sonaearauco.com/fr/>

<https://www.whirlpool.eu/whirlpool-emea-srl.html>

b) Objectifs

Ce document constitue la spécification des exigences pour cette consultation, visant à sélectionner un prestataire dans le cadre de la réalisation d'une vidéo de présentation, mettant en avant le caractère à la fois industriel et digital du projet, ainsi que les technologies développées. De plus, l'objectif est de mettre en lumière les différents acteurs du projet et leur rôle.

Aerospace Valley est le partenaire responsable du workpackage relatif à la communication et à la diffusion du projet. Il s'agira du contact privilégié pour le suivi du projet de création vidéo.

II. Description des services attendus et déroulé de la mission

a) Missions

En collaboration avec Aerospace Valley, et les autres membres du consortium, l'entreprise se verra confier les missions suivantes :

- Création d'une vidéo d'environ 3 minutes présentant le projet TrackInWare. Cette vidéo sera en anglais et devra contenir :
 - Des animations, telles qu'une carte de l'Europe permettant de montrer la localisation des différents partenaires du projet ;
 - Une musique - pendant l'intégralité de la vidéo libre de droit ;
 - Des sous-titres en anglais ;
 - Une vidéo des technologies de SIGSCAN associées au projet et l'interview d'un ingénieur et d'une cheffe de projet : 1 journée à prévoir dans les locaux de SIGSCAN (Ramonville-Saint-Agne, France) pour filmer et enregistrer les plans nécessaires ;
 - Interviews en anglais de l'équipe projet (2 à Toulouse et 4 en distanciel). Ces interviews pourront être organisées en visioconférence pour les personnes situées en Italie, au Portugal, en Espagne et en Allemagne, et physiquement, durant la journée sur site pour les personnes situées à Toulouse. Les questions seront par ailleurs fournies par Aerospace Valley. Les interviews en Espagne et en Italie pourront également être réalisées sur site, dans le cas d'un déplacement pour filmer les installations de Whirlpool et SONAE ;
 - Les logos des différents partenaires du consortium, ainsi que celui de l'EIT Manufacturing : Ceux-ci seront également fournis par Aerospace Valley ;
- La vidéo devra montrer l'aspect à la fois industriel et digital du projet et de la solution ;
- Cette vidéo sera diffusée sur les différents outils de communication du projet et sur les sites internet des différents partenaires, et pourra également être montrée à l'occasion de divers événements (salons industrie du futur, forums, etc.).

En option :

- Une vidéo des ateliers de SONAE et l'interview d'un ingénieur : 1 journée à prévoir sur le site de SONAE (Linares, Espagne) pour filmer et enregistrer les plans nécessaires ;
- Une vidéo des ateliers de Whirlpool et l'interview d'une cheffe de projet : 1 journée à prévoir sur le site de Whirlpool (Varese, Italie) pour filmer et enregistrer les plans nécessaires ;
- Plans lors du demo day qui aura lieu dans les locaux de SIGSCAN ou un autre lieu en région toulousaine en novembre 2023.

Votre proposition devra par ailleurs comprendre :

- Le conseil stratégique (script et angle de communication) relatif à la réalisation de la vidéo, en collaboration avec la responsable communication du projet ;
- Conception et écriture du synopsis ;
- Propositions et fourniture de l'illustration sonore et de la licence d'utilisation pour sa diffusion libre de droits ;
- Organisation des séances de tournage (en France et éventuellement en Italie et en Espagne) ;
- Montage conformément au synopsis de la vidéo ;
- L'achat de vidéos d'illustrations libres de droits et si prévu dans le synopsis ;
- L'achat de musiques libres de droits
- Le planning prévisionnel de réalisation.

b) Cession de droits de propriété intellectuelle et droit à l'image

Aerospace Valley disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé : les supports internet/digitaux et les vidéoprojections. Aerospace Valley pourra donc projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit et pourra aussi autoriser toute personne ou organisme à faire de même.

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Aerospace Valley pourra utiliser tout ou partie des vidéos réalisées ou des rushes utilisables, les incorporer dans un autre film, ou les projeter lors d'émissions TV... Dans ce cadre, le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

De plus, Le prestataire garantira à Aerospace Valley l'obtention de toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation du film.

c) Planning

Début de consultation : 28/08/2023



Fin de consultation : 15/09/2023

Phase de sélection : Du 18/09/2023 au 22/09/2023

Sélection finale : 25/09/2023

Début de la collaboration : Début octobre 2023

La vidéo devra être livrée pour le 22 décembre 2023 au plus tard.

La réponse à consultation devra inclure :

- Une description des activités de l'entreprise ;
- Des exemples de vidéos réalisées ;
- Une mention si certaines activités sont sous-contractées ;
- Un devis détaillé.
- Un calendrier/ planning des actions

La réponse doit être envoyée par email à Cyrille THUAL, responsable du projet pour Aerospace Valley, à l'adresse thual@aerospace-valley.com. Une confirmation de réception vous sera envoyée.

Pour tout renseignement, merci de contacter Cyrille THUAL à l'adresse ci-dessus.